

Politique relative aux erreurs de licence pour les compétitions organisées par la FCE en novembre 2009

On a signalé au conseil d'administration que plusieurs membres de la FCE avaient acheté une nouvelle licence au lieu de renouveler la licence qu'ils détenaient déjà, si bien qu'ils n'ont pas été sélectionnés pour les compétitions organisées par la FCE en novembre 2009. Le conseil d'administration admet qu'un nouveau système de licence a récemment été mis en place, à partir du mois de septembre 2009.

Par conséquent, les licenciés de la FCE qui ont par erreur acheté une nouvelle licence au lieu de renouveler la licence qu'ils détenaient déjà seront donc ajoutés aux listes de tireurs sélectionnés pour les compétitions organisées par la FCE en novembre 2009, et ce, à condition qu'ils aient satisfait aux critères de sélection à la date prévue avec une licence renouvelée. Les licenciés qui avaient été identifiés dans la liste de sélection initiale publiée par la FCE demeureront sélectionnés.

Cette politique ne sera en vigueur que pour une seule compétition, et de telles corrections d'erreurs de procédure de licenciement ne seront plus effectuées à l'avenir, pour aucune autre compétition organisés par la FCE.